

PROTOCOLE DE RECENSEMENT

Sur la piste du hérisson : où, quand, et comment l'apercevoir ?

1. Choix de la zone d'observation

Les milieux favorables au hérisson étant nombreux et variés, il y a de fortes chances que vous ayez à proximité de chez vous un lieu dans lequel un hérisson est susceptible de se trouver.

Généralement, le hérisson fréquente tous les habitats dans lesquels il peut trouver de la nourriture (limaces, escargots, vers de terre, insectes), et de quoi fabriquer et installer son nid (feuilles, petites branches, souches, tas de bois...). Il aime particulièrement les milieux ouverts et composés de structures verticales (zones de lisières par exemple).

Ses principaux types d'habitats sont les suivants :

Zones agricoles et boisées	Zones urbaines et périphéries
<ul style="list-style-type: none">- Lisières de bois, clairières- Forêts claires de feuillus, bosquets- Haies, buissons- Broussailles, friches, taillis- Champs, prairies, prés- Bords de petites routes et chemins- Bords de ruisseaux boisés	<ul style="list-style-type: none">- Parcs, jardins, pelouses- Haies, buissons- Bords de murets- Zones boisées- Bord de petites routes et chemins

2. Choix de l'heure d'observation

Inutile de chercher le hérisson l'hiver : celui-ci entre en hibernation vers le début du mois de novembre, jusqu'à la fin du mois de mars, en fonction du climat.

Inutile également de partir à sa recherche en plein jour, le hérisson étant actif en fin de journée et la nuit, parfois même jusque tôt le matin.



Observer un hérisson en plein jour est anormal, mais cela peut arriver si l'animal a été dérangé, s'il est affamé ou malade.

3. Effectuer les observations

On distingue deux types d'observation : vous pouvez voir le hérisson directement, ou remarquer sa présence grâce aux différents indices qu'il laisse derrière lui (nid, empreintes, crottes). Chaque observation est à **photographier**, quelque soit sa nature.

Pour vous aider, vous trouverez sur notre site une **fiche d'identification** du Hérisson d'Europe et de ses indices de présence : <https://www.fne2590.org/fr/actions/veille-environnementale/operation-recensement-du-herisson>.



Que faire si je trouve un animal blessé ?

Contactez immédiatement le Centre Athéna (03 84 24 66 05), spécialisé dans le soin aux animaux sauvages, ou adressez-vous à un vétérinaire compétent.

Matériel à prévoir

Pour partir à la recherche du hérisson, nous vous conseillons de vous équiper :

- d'une lampe torche,
- d'un téléphone ou appareil photo,
- de quoi écrire pour relever : la **date**, l'**heure**, le **lieu exact**, si l'animal est **mort** ou **vivant**, le **nombre** (adultes et jeunes) ou le **type d'indice de présence** observé, et le **type de milieu**,
- la fiche d'identification du hérisson et de ses indices de présence si besoin.



Veillez lors de vos observations à **ne pas déranger l'animal** : ne le touchez pas, n'utilisez le flash de l'appareil photo que si nécessaire. Pour rappel, déplacer un hérisson est interdit par la loi car il s'agit d'une espèce protégée (article L. 411-1 du code de l'environnement).

4. Enregistrer et partager les observations

Une fois votre observation effectuée, remplissez le **formulaire** (cliquez ici : <https://framaforms.org/recensement-du-herisson-2019-france-nature-environnement-2590-1524725392>), sans oublier d'y joindre votre photographie (elle contribuera à la validation de votre donnée d'observation) et cliquez sur « soumettre ».



Si vous n'êtes pas certain de votre identification (vous avez un doute à propos d'un indice de présence que vous avez trouvé par exemple), n'hésitez pas à nous envoyer vos photos pour que nous puissions vérifier votre observation.

Et voilà, c'est déjà terminé !

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à nous joindre :

FNE 25-90
Maison de l'Environnement,
7 rue Voirin, 25000 Besançon
03 81 61 36 44
herisson@fne2590.org